

Communication de la Commission de réforme de l'ordonnance de formation « attestation fédérale AFP santé-social »

Lors de sa dernière séance du 15 avril 2011, la Commission de réforme a pris connaissance des résultats de la consultation menée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Elle a en outre pris les dernières décisions requises, terminant l'élaboration des documents de base pour la nouvelle formation plus tôt que prévu.

La Commission de réforme a fixé l'expérience professionnelle nécessaire pour l'admission à la procédure de qualification selon l'article 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle à un équivalent de deux ans d'activité à un taux de 80%. Elle a par ailleurs établi une comparaison entre les formations d'aide en soins et accompagnement AFP et d'aide-soignante CRS.

Après la clarification des derniers points ouverts avec la Confédération et les cantons, la rédaction de l'ordonnance et du plan de formation sera finalisée et la dernière main pourra être mise au manuel de formation, dont la livraison est prévue pour fin juillet. Les apprentis des cantons pilotes – à savoir Jura, Neuchâtel, Zurich, Bâle, Schaffhouse, Berne et Lucerne – pourront par conséquent commencer leur formation avec la documentation définitive. Toutes les commandes pour le matériel et le support didactique peuvent être envoyées à la maison d'édition CAREUM (www.careum.ch).

La *Commission de réforme de l'ordonnance de formation « attestation fédérale AFP santé-social »* et son *Groupe de travail Plan de formation* ont officiellement été dissous lors d'une cérémonie de clôture le 15 avril. Après l'élaboration des documents de base par ces deux organes, l'assurance qualité et la préparation des futurs instruments de mise en œuvre seront assurées par la *Commission suisse pour le développement et la qualité de la formation d'aide en soins et accompagnement AFP*, dont le règlement sera adopté par les Comités de l'OdASanté et de SAVOIRSOCIAL. Selon le calendrier du projet, la séance inaugurale aura lieu en été 2011 déjà, afin de garantir que les travaux relatifs aux directives pour la procédure de qualification puissent être lancés en temps voulu.